

**Séance publique du 2 mai 2006**

**Délibération n° 2006-3375**

commission principale : développement économique

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Subvention à l'association de management de centre-ville - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (SDUC), l'agglomération lyonnaise a fait de la revitalisation de ses centres-villes une de ses priorités. Différentes actions sont envisagées dont la gestion unifiée de centre-ville ou management de centre-ville.

La vitalité des centres-villes nécessite aujourd'hui une gestion partenariale que seul un travail concerté se concluant par un consensus de tous les acteurs concernés peut faire aboutir. La nouvelle fonction de management de centre-ville est une réponse adaptée à cette démarche partenariale. Le métier de manager de centre-ville a pour objet de coordonner les efforts et les ressources, améliorer la communication entre les acteurs afin d'obtenir un consensus le plus large possible, promouvoir et valoriser le centre-ville et rechercher de nouveaux investisseurs.

La gestion de centre-ville est un système de gestion neutre qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville :

- publics : l'Etat, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les chambres consulaires, EDF, France Télécom, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac, etc.
- privés : les commerçants (associations, grandes enseignes, etc.), cinémas, systèmes bancaires et immobiliers, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels, etc.

En 2003, le groupe de pilotage composé de la Communauté urbaine, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de la chambre de métiers du Rhône et de l'Etat, a confié à un cabinet spécialisé une mission d'expertise afin de formaliser la démarche sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine à la fois dans le choix des sites, l'implication technique et financière des acteurs, le profil des managers de centre-ville, un calendrier de mise en œuvre sur plusieurs années.

Neuville sur Saône a un centre-ville dynamique mais dont l'activité ne cesse de se fragiliser au fil des années. L'objectif de ce projet est d'affirmer Neuville sur Saône centre comme le pôle commercial majeur du val de Saône.

Le projet de redynamisation du centre de Neuville sur Saône a donné lieu au dépôt d'un dossier Fisac dont les actions et l'implication de la Communauté urbaine ont été validées par délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004 et à la création de l'association de gestion de centre-ville.

*Les objectifs de l'association :*

L'association a pour objectif la réalisation des actions suivantes :

- favoriser la collaboration mutuelle et créer un partenariat équilibré et actif entre secteur public et secteur privé,
- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement du centre-ville,
- créer des lieux d'échanges et de concertation entre tous les acteurs,
- donner un avis sur les grandes orientations prises par la municipalité en centre-ville,
- permettre une meilleure intégration des projets d'investissements en centre-ville pour favoriser leur cohésion et les effets d'entraînement,
- aider les activités à se développer et à rester compétitives,
- mettre en place les outils de gestion,
- établir un plan d'action à court, moyen et long termes (business plan),
- développer un environnement favorable aux investisseurs et aux utilisateurs,
- élargir son activité à toute autre action conforme à l'objet des présents statuts.

*Le bilan de l'année écoulée :*

Au terme de sa première année d'activité, l'association de gestion de centre-ville a, d'ores et déjà, réalisé la majorité de ses objectifs concrétisés dans les actions issues du Fisac, notamment : (détail des actions dans le tableau joint au dossier) :

- la mise en place d'une communication cohérente dans le centre-ville,
- le diagnostic commercial stratégique du centre-ville,
- l'amélioration du plan de stationnement,
- la mise en place d'une signalétique.

*Le programme de travail et les objectifs 2006 :*

- développer l'observatoire du centre-ville : système d'information géographique, comptage des flux, etc.,
- développer la communication et le marketing ciblé,
- développer de nouveaux services : portage de colis, stewards urbains (assistance pour orienter le client, porter les colis, etc.),
- améliorer le cadre de vie : mobilier urbain, accessibilité, stationnement,
- mobiliser des partenaires privés : banques, etc.

*Le financement de l'association :*

Le financement de l'association utilisé pour le salaire du manager est le suivant :

- ville de Neuville sur Saône	29 700 €
- Communauté urbaine	10 000 €
- CCIL	10 000 €
- association des commerçants	1 750 €
- Etat	9 000 €
	<hr/>
- total	60 450 €

*L'évaluation :*

- l'évaluation de l'activité commerciale,
- le développement de nouveaux commerces,
- la participation du secteur privé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le renouvellement de la subvention de 10 000 € à l'association de management de centre-ville de Neuville sur Saône.

**2° - Autorise** la signature de l'avenant n° 2 avec ladite association.

**3° - La dépense** correspondante de 10 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0869.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,